

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 29 JANVIER 1874.

CHEMINS DE FER.

L'exposé financier de l'hon. M. Robertson renferme, au sujet des subsides à accorder aux chemins de fer, une politique toute nouvelle. L'importance de la classification admise pour les diverses voies de parcours, les moyens qui seront employés, et les résultats qui découleront de ce plan vraiment patriotique, nous obligent de renvoyer, au prochain numéro, l'article spécial où nous ferons ressortir la valeur de cette mesure.

LE BUDGET.

Il est fort difficile, pour ne point dire impossible, de vaquer au train habituel de ses affaires, lorsque la maison du voisin brûle : voilà pourquoi l'intéressant exposé budgétaire de notre province a presque passé inaperçu, car tout le Dominion est en feu, et chaque parti s'occupe plus en ce moment des chances de son candidat, que de l'administration des deniers publics.

Nous ne médions point de ces feux et de ces flammes électorales ; c'est l'aliment du patriotisme dans les pays constitutionnels. Mais comme *L'Opinion Publique*, par son titre et son programme, est particulièrement tenue à plus de calme et à moins de passion, laissant pour le moment aux disputes des *meetings* les bonnes ou mauvaises qualités des futurs élus, elle croit remplir sa mission et servir les intérêts généraux, en plaçant sous les yeux des lecteurs le document essentiel de notre gouvernement local.

Et tout d'abord, M. Robertson, notre trésorier, n'entend pas qu'on le chicane sur les titres légaux des propriétés provinciales. Il prend son bien partout où il le trouve : comme dit le proverbe. On lui contestait la propriété de l'ancien établissement des Jésuites transformé en casernes, il a fouillé les paperasses, consulté les journaux des Chambres antérieurs à l'union des deux Canada en 1841, et a retrouvé dans les débats les titres contestés. Il a expédié ses parchemins à Ottawa, et dit au gouvernement fédéral, qui excipait de certains doutes : voici mes pièces en règle, signées, paraphées, homologuées, enregistrées ; les casernes sont mon bien, je les ai, je les garde.

Et, voyez comme la récompense suit presque toujours le devoir accompli. Non seulement il a recouvré une propriété contestée, mais il a découvert, à Trois-Rivières, un legs considérable, autrefois transmis au Bas-Canada, par l'acte même qui cédait à la Province les biens des Jésuites pour les fins de l'éducation.

Ottawa prétendait avec des semblants de preuve que l'établissement de Trois-Rivières, connu dans cette dernière ville sous le nom de "Barraques des Jésuites," lui appartient, comme terrain militaire, en vertu d'une des clauses du traité de Paris. Mais M. Robertson a démontré l'invalidité de cette prétention, se fondant sur ce que cette propriété a constamment figurée sur la liste des biens des Jésuites, fournie à diverses époques aux gouvernements impérial et canadien.

Il se trouve entendu que nous n'avons point ici l'intention de trancher la question fondamentale du droit strict, absolu, de propriété, que réclament d'une part le gouvernement, de l'autre, la société de Jésus.

Nous avons tenu à montrer que notre trésorier s'occupe avant tout de sa caisse, et qu'il apporte autant de soins à l'empirer, qu'à ne point la vider.

Nous ne serions point étonné que l'origine de la famille de M. Robertson ne remontât à la conquête normande. Enlevez la dernière syllable du nom, vous avez Robert ; ajoutez à cela, les qualités héréditaires de la race, l'économie, l'épargne et l'amour des procès, et vous obtenez un vrai Normand de la vallée d'Auge, ou un Canadien-Français de 1066, au temps de Guillaume Ier.

Quant au budget proprement dit, il se divise naturellement en recettes et dépenses. Les premières se sont élevées :

Recettes telles que d'abord estimées : \$1,709,621.00
réelles..... \$1,999,942.57
Déduisant de ces revenus, quelques items qui n'en font point ordinairement partie, on trouve en faveur de la caisse provinciale un surplus de \$125,000.
La totalité des recettes jointe à ce qu'il y avait dans le trésor au 30 Juin 1872, présente le chiffre budgétaire de \$2,679,752.21.
Les dépenses telles que d'abord estimées \$1,669,481.00
réelles..... 1,731,750.78
Enlevant de ces chiffres la somme de \$139,056.15 comme affectée à des dépenses imprévues, on trouvera que les dépenses sont de \$106,786.57, moindre que celles d'abord estimées.

Tout compte fait, outre les recettes et les dépenses de

l'année, la caisse bénéficie d'à peu près \$100,000 ; ce qui joint aux économies déjà amassées donne de libre \$948,001.43.

Ce ne sera point abuser de l'éloge, n'est-ce pas ? que de dire : l'administration a joint les deux bouts.

Pour les curieux et les intéressés, voici les grands totaux :

DÉPENSES. ANNÉE 1872-73.	
Législation.....	\$163,591.10
Gouvernement Civil.....	135,106.74
Administration de la Justice comprenant, la police, les prisons de réforme, et l'inspection des prisons.....	400,728.87
Education.....	315,247.19
Agriculture, Immigration, et Colonisation.....	223,250.56
Travaux Publics.....	92,604.05
Etablissements de Charité.....	193,299.85
Services divers.....	142,502.15

L'incendie du Palais de Justice de Québec que protégeait une assurance de \$40,000 seulement ; les réparations à faire à l'hôpital militaire soudainement transformé en prétoire ; cinq mille piastres données à la bibliothèque du Barreau à peine assurée ; l'achat de 122,312 acres à la Compagnie des "Terres et des Pêcheries de Gaspé," terres que l'on peut aujourd'hui céder à 40 cents l'acre ; les secours envoyés aux colons du Saguenay, les dépenses nécessitées par la délimitation des frontières entre Québec et Ontario ; l'augmentation des appointements de certains magistrats, des employés de la Chambre : telle est la cause des dépenses extraordinaires survenues dans l'année, et dont l'hon. trésorier a demandé la ratification à la Chambre.

Un point à noter. Comme ce sont, en politique, les finances qui divisent le moins, l'opposition a adressé au gouvernement, au sujet de l'exposé financier, des compliments que l'hon. trésorier s'est aussitôt empressé de porter à son actif, comme tout négociant qui recouvre une créance.

Si la présente situation financière de la province est satisfaisante, celle de l'avenir sera meilleure encore.

Les recettes prévues pour l'année fiscale finissant au 30 juin 1875, s'élèveront, les estimations restant d'après le dire de l'hon. trésorier plutôt au-dessous qu'au-dessus, à la somme de \$2,000,300. Les dépenses, outre les augmentations nécessitées pour divers chapitres, ne dépasseront pas \$1,792,934.40.

Le surplus pour l'an prochain serait donc le double de celui de cette année ; c'est-à-dire de \$207,366.40. N'oublions point que cela ne comprend pas le joli magot de \$948,001.43, produit de nos économies antérieures.

L'équilibre du budget de 1875, nous révèle cependant deux points noirs qui intéressent encore plus les philanthropes que les économistes, bien qu'entre ces deux genres d'hommes la différence ne soit guère qu'une distinction.

Voici ce que c'est.

Pour l'année qui a suivi la Confédération, l'item affecté aux établissements d'aliénés de Beauport et de St. Jean comprenait la somme de \$97,946 ; et les mêmes institutions, vu l'augmentation de leurs pensionnaires, obtiennent aujourd'hui \$163,000. Les établissements de charité de leur côté, au lieu de \$27,300, exigent actuellement une somme de \$46,890, l'allocation de l'hôpital maritime et de l'asile pour le traitement de l'ivresse, comprise. Ces dépenses spéciales, comme on le voit, ont presque doublé.

Suivant l'augmentation des salaires à l'ordre du jour dans tous les corps d'état, les pauvres demanderaient-ils eux aussi, une augmentation de secours, sous le prétexte que les vivres sont hors de prix ?

D'autre part le nombre des personnes sensées diminuerait-il dans une proportion aussi alarmante pour notre pays ?

Questions fort graves, malgré la forme plaisante que nous leur donnons, et qui méritent l'attention et l'étude de tous les hommes de bonne volonté.

CHRONIQUE.

Application sera faite au Parlement Fédéral, lors de sa session pour l'obtention d'un acte autorisant la compagnie des remorqueurs du St. Laurent d'augmenter son capital et, changer son nom ; aussi pour l'obtention d'un autre acte pour incorporer "l'Ontario Navigation and Forwarding Company" avec pouvoir d'acheter navires, vaisseaux, quais et de transporter des passagers et les marchandises.

Le rapport de la *Gazette Officielle* fait voir que la circulation des billets de la Puissance au mois de décembre était de 12,165,861.84. L'encaisse métallique de 3,067,111.07 piastres, les débetures, 7,500,000, les certificats de dépôts, 1,698,745.07 piastres.—Total 12,165,361.84 piastres.

Il a plu à Son Excellence, le Lieutenant-Gouverneur de nommer en date du 10 janvier, Louis-Léon-Lesieur Désaulniers, écuyer, médecin et président des inspecteurs de prisons, etc., juge de paix avec juridiction sur toute la

province de Québec, sous l'autorité de l'acte 38 Victoria, chapitre 12.

QUÉBEC, 18.—Hier, au Parlement, sur la motion que la chambre se forme en comité des subsides, M. Tremblay propose une motion de censure basée sur le fait que certaines irrégularités se sont glissées dans la comptabilité du département des terres.

POUR :—MM. Bachand, Daigle, Laberge, Lafontaine, Laframboise, Langelier, Marchand, Molleur, Pelletier, (Québec-Est), Robert, Sylvestre et Tremblay.—12.

CONTRE :—Messieurs Beaubien, Bellerose, Bellingham, Bringham, Cauchon, Chapleau, David, DeBeaujeu, Dorion, Eddy, Fortin, Gagnon, Garneau, Gérin, Hearn, Houde, Irvine, Lalonde, Langevin, Larochelle, Larue, Locke, Lynch, Mailloux, Malhiot, McGauvran, Ouimet, Picard, Poupore, Robertson, Roy, Sanders, Sawyer, Trudel et Verreault.—35.

Nous avons à annoncer l'entrée de l'Hon. M. Huntington dans le ministère. Ce monsieur remplit le poste de Président du Conseil, et sa nomination est insérée dans la *Gazette Officielle*.

M. Huntington remplit la place laissée vacante dans le ministère pour un représentant anglais du Bas-Canada. Le ministère est maintenant au complet.

OTTAWA, 24.—M. Lewis, ex-député d'Ottawa, aux Communes, est mort à 4-45 cet après-midi.

NOS GRAVURES.

LES FIGURES DE CIRE DE MADAME TUSSAUD.

Entrez ! messieurs et dames, et venez voir la collection des hommes politiques dont le Canada se montre si fier. La première figure que j'ai l'honneur de vous présenter est celle du fameux ex-premier ministre, communément appelé John A.

Il est représenté dans la pose oratoire qu'il prit lorsque, s'adressant à la Chambre, il prononça les fameux mots : "Ces mains sont pures." Observez les mains ; l'une tient le contrat du Pacifique, l'autre par sa position, la paume en dessus, indique que l'argent qui y a passé n'y est pas resté. En face, vous remarquerez la personne du premier-ministre actuel, le député de Lambton. Il est supposé repousser avec dédain les titres et les décorations offerts par le gouvernement anglais, et prononçant les mots historiques : "Emportez ces hochets." Vous voyez dans la poche de sa redingote le plan de la nouvelle route du chemin de fer du Pacifique.

A la droite du député de Lambton, apparaît la figure du plus grand génie musical, l'Orphée du Canada, G. Brown. Il est le propriétaire du seul orgue original du pays, et quel que soit l'air qu'on y joue, tous les partisans se mettent aussitôt à danser. Avec la modestie qui appartient au génie, le fameux virtuose joue rarement en public, il se tient dans les coulisses, et tourne sa manivelle loin de la foule. Tout à fait en face de l'organiste, paraît celui connu sous le nom de Démosthène du Canada. On assure qu'il connaît mieux les lois constitutionnelles que tous les autres hommes politiques mis ensemble. Il perce à jour tous les projets de lois présentés en Chambre, mais il n'a encore montré aucune des aptitudes d'un penseur.

Maintenant, mesdames et messieurs, j'appelle votre attention sur la plus grande curiosité de la collection, les fameux jumeaux politiques—Lucius et George ! Ils sont encore plus curieux que les Frères Siamois, car, bien qu'inséparablement unis, comme vous le pouvez voir, ils prétendent tous deux n'être attachés par aucun lien. Vous remarquerez que l'attache qui réunit les deux jumeaux a une curieuse ressemblance avec la voie d'un chemin de fer, et en examinant de près vous lirez le nom de Jay Cook & Cie.

A côté des jumeaux, vous remarquerez la personne de l'ex-membre de l'île de Vancouver, plus particulièrement connu comme : "le Financier." On dit qu'il connaît mieux que pas un la manière de faire des chemins de fer, ou au moins d'en tirer de l'argent. On pense que les actionnaires du Grand Tronc, lui élèveront une statue, dès que la ligne commencera à payer.

Près de lui, l'ex-membre pour Dorchester, le dernier ministre de la milice par interim. Ce qui constitue la curiosité de sa personne, c'est qu'il a reçu vingt-cinq mille piastres, et qu'il ne peut dire aujourd'hui où elles ont passé !

Vous remarquerez sur la gauche le portrait frappant du célèbre Inspecteur des Farines. Il est capable de classer, les yeux fermés, toutes les diverses qualités de farines, — à moins cependant qu'il ait le cerveau obstrué par un fort rhume. Il a des amis qui lui adressent des lettres appartenant à d'autres, et afin que les véritables propriétaires ne manquent point d'en connaître le contenu, il les publie dans les journaux.

Regardant par-dessus son épaule, vous voyez les députés de Chateauguay et de Napierville, qui semblent entretenir l'Inspecteur des Farines, de questions littéraires.

Le personnage du dernier plan et un *Gentleman* des plaines de Manitoba. Son nom passera à la postérité, pour le noble refus de l'or corrompeur que lui offrit l'Échevin Heney.

LA PREMIÈRE LEÇON.

Sur une glace unie et claire, deux jeunes patineuses, aux toilettes élégantes donnent une première leçon à une de leurs amies. Celle-ci, placée entre ses professeurs, essaie timidement ses premiers pas.

Paysage d'hiver, costumés, attitudes, scène et personnages, tout cela est rendu avec un art charmant.

LA PENITENTE.

Un intérieur de sacristie dans un demi-jour, dont les rayons éclairent le visage étonné du curé, surpris par la visite inattendue d'une belle mondaine. La pécheresse, sans doute touchée par la grâce, prend, dès l'entrée, l'attitude de l'aveu et de l'humilité et est le sujet de la gravure où l'artiste a voulu représenter le repentir sous les traits de la femme du monde, le repentir de Madeleine.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un sou chaque.

NAINANCE.

A Worcester, le 9 courant, la dame de M. L. P. Paquette, un fils.

MARIAGE.

A Baltic, Conn., par le Rév. Messire Jos. Vanlaar, curé du lieu, M. Eugène Morin, commis-marchand, de Suncok, N.-H., fils de M. Pierre Morin, de L'Islet, comté de Québec, à Dlle. Cordélia Benoit, fille cadette de M. Julien Benoit, ci-devant d'Aston-Vale.